

22.09.2015 – 07:45 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2016: la tendance se confirme avec une hausse moyenne de 6.5%*Lausanne (ots) -*

À la veille de la publication officielle des primes maladie pour 2016 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les premières tendances observées se confirment, avec une hausse des primes de l'ordre de 6.5% en perspective. C'est une estimation obtenue sur la base de plus de 120'000 primes communiquées au portail comparateur bonus.ch par plusieurs assureurs représentant au total près de 60% des assurés suisses.

En ce qui concerne les disparités cantonales, on note que ce sont les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, St-Gall et Thurgovie qui enregistrent les plus fortes hausses avec une augmentation supérieure à 6.7%. A l'opposé, ce sont les cantons de Berne, Bâle-Ville, Vaud et Zoug qui vont subir les moins fortes hausses de primes-maladie avec moins de 5.5% d'augmentation. Les autres cantons subiront, quant à eux, une hausse comprise entre 5.5% et 6.7%.

Parmi les tranches d'âge, c'est la catégorie des jeunes adultes (19 à 25 ans) qui va enregistrer la plus forte hausse de primes-maladie, 6.7%, contre 6.1% pour les adultes et 6.4% pour les enfants. Concernant les franchises, ce sont les plus élevées (2000 et 2500) qui vont subir une hausse de plus de 7%.

Quant aux modèles d'assurance, ce sont les modèles alternatifs qui enregistreront la hausse moyenne la plus élevée avec une augmentation de 6.7%, contre 5.9% pour le modèle traditionnel.

Dans son rapport, bonus.ch met à disposition les tableaux de hausse par canton, tous modèles d'assurance confondus, détaillés par genre de modèle, par tranche d'âge et par franchise.

Cette analyse a été effectuée sur la base de l'amalgame de données de plusieurs caisses-maladie dont les primes sont ou ne sont pas présentes sur notre site en fonction du choix de l'assureur d'afficher ou non ses primes provisoires.

Compte tenu du fait que l'analyse ne se base pas sur 100% des primes-maladie, bonus.ch estime possible une marge de correction de 1.5% tant à la hausse qu'à la baisse sur les chiffres présentés.

bonus.ch recommande aux assurés de ne pas attendre la réception des décomptes des primes, transmis par les assureurs généralement à fin octobre, pour se faire une idée sur leurs primes 2016. Ils ont pour cela à disposition les portails Internet des assureurs ou, plus simplement, ils peuvent utiliser le comparatif gratuit des primes-maladie mis à disposition par bonus.ch et recevoir, dans les minutes qui suivent, l'offre de leur choix.

Rapport détaillé : http://www.bonus.ch/RDP-20150922_FR.pdf

Comparatif des primes-maladie 2016 : <http://www.bonus.ch/zrYZ2VB.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)